



Conseil des droits de l'homme

21^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Arménie

Genève, le 22 janvier 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse se félicite des progrès effectués par l'Arménie depuis le premier cycle de l'EPU. Néanmoins, la mise en œuvre de nombreuses recommandations a été lente, voire inexistante comme par exemple avec la recommandation sur la mise en place d'un système indépendant des plaintes en matière de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

La Suisse est préoccupée par les violations des droits de l'homme commises en Arménie à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et de membres de la société civile en général, et en particulier les violations concernant leur liberté d'expression. Ceux-ci sont en effet encore trop souvent victimes d'intimidations, de menaces, d'attaques et d'arrestations arbitraires. **La Suisse recommande que l'Arménie prenne les mesures nécessaires afin de faire cesser les atteintes aux droits de l'homme des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, qu'elle mène des enquêtes impartiales, efficaces et approfondies, publie les résultats des enquêtes et veille à ce que ces violations ne restent pas impunies.**

La Suisse salue l'adoption d'une loi sur l'égalité entre hommes et femmes en Arménie, conformément à sa recommandation émise en 2010. **La Suisse recommande que l'Arménie investisse davantage de ressources pour la mise en œuvre de cette loi et pour l'égalité des sexes sur le marché de travail. La Suisse recommande aussi que l'Arménie prenne des mesures légales nécessaires pour la protection des femmes contre la violence domestique.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve